REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33 Municipal:

L'AN deux mille vingt et un, le 15 novembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin,

Nombre de Conseillers

sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

**PRESENTS:** 

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

29

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON,

Nombre de votants :

MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme

ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

29

Date de convocation :

ABSENTS:

9 novembre 2021

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 11

Date d'affichage:

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

19 novembre 2021

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint

absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20211115-DELIB211102-DE Date de télétransmission : 19/11/2021 Date de réception préfecture : 19/11/2021



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

### **QUESTION N° 2**

**OBJET**: Attribution subventions éco-manifestations 2021

**RAPPORTEUR**: Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 4 novembre 2021 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2021

Le Fonds d'Initiatives éco-manifestations est prévu au budget pour aider les associations volontaires à mettre en place des actions écoresponsables dans l'organisation de leurs manifestations.

Ainsi, les associations souhaitant s'impliquer dans ce dispositif peuvent remplir la fiche appel à projet jointe au dossier permettant également de solliciter une subvention événementielle. Les associations les plus ambitieuses en la matière sont alors labellisées sur dossier et peuvent prétendre à une subvention.

## Les critères étudiés portent principalement sur :

- la gestion de la communication et l'usage du papier,
- les dispositifs de gestion des déchets,
- la maitrise de l'énergie,
- l'incitation à une mobilité durable,
- le choix des fournisseurs, notamment dans le domaine alimentaire,
- la sensibilisation des acteurs de la manifestation et du public,
- le respect des lieux et des personnes,
- la mise en place d'actions solidaires et citoyennes.

Cette subvention est versée après étude du bilan de la manifestation.



## COMMUNE DE RIOM

<u>Cette année 9 dossiers ont été déposés, 6 ont été retenus et 4 ont finalement pu avoir lieu dans le contexte sanitaire de 2021 :</u>

- Rugby Club Riomois, Challenge de la Ville de Riom, les 29 et 30 mai : 500 €
- Piano à Riom, du 1er au 13 juin : 500 €
- Archers riomois, Championnat et coupe de France du 24 juillet au 1<sup>er</sup> Aout : 750 €
- Club d'Athlétisme Loisir Riom, La Mirabelle, 26 septembre : 750 €

## Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement des subventions de 500 € pour Piano à Riom et le Rugby Club Riomois et de 750 € pour les Archers riomois et le Club d'Athlétisme Loisir Riom ;

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives écomanifestations, imputation 6574-830, enveloppe 24283, dont le solde sera de 1 500 €.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire,

gigne Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20211115-DELIB211102-DE Date de télétransmission : 19/11/2021 Date de réception préfecture : 19/11/2021

